



Politique

EN CAS DE PLUIE OU D'ORAGE



PLUIE



ORAGE

Lors d'entraînement

Les séances seront annulées seulement si la pluie est intense et soutenue ou que les terrains sont inondés et impraticables. Dans de tels cas, **une annonce sera faite sur la page Facebook et sur le site Internet du club dès 16h.**

Lors de l'annonce d'une veille d'orage, la personne responsable du plateau de CDC ou l'éducateur.trice de l'équipe décidera, sur place, de la tenue ou non de la séance.

À moins d'un message sur la page Facebook du club ou d'un courriel de l'éducateur.trice de votre équipe annulant la séance, vous devez vous rendre au terrain. En présence de tonnerre, les personnes responsables des activités sur le terrain feront cesser les activités et les participants devront quitter les lieux. Les parents sont donc invités à demeurer sur place, au cas où la séance serait écourtée.

Lors de matchs

À MOINS D'UN AVIS DE LA LIGUE, AUCUNE ANNULATION N'EST FAITE À L'AVANCE.

Vous devez donc vous rendre au terrain. C'est à l'arbitre de décider si le terrain est praticable ou pas. En cas d'orage soudain, l'arbitre décidera, sur place, de l'arrêt ou de la poursuite du match selon un protocole de sécurité bien établi.

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi de 14h à 18h.
Toujours appeler avant de vous déplacer.



CLUB DE SOCCER MAGOG
54 rue Letendre, Magog J1X 4G7
info@soccer-magog.com (819)843-0914

